



LA MISE EN ŒUVRE DU PROJET HOM

UNE NOUVELLE COMPÉTENCE DU CASODOM POUR LE LOGEMENT ÉTUDIANT DES ORIGINAIRES DES OUTRE-MER

DANS L'HEXAGONE

Le CASODOM a signé, le vendredi 28 mai 2021, avec la Délégation interministérielle pour l'égalité des chances des Français d'outre-mer et la visibilité des outre-mer (DIECVI), et le CROUS de Paris, une convention-cadre tripartite en vue de faciliter et d'améliorer les conditions d'accès au logement des étudiants originaires des Outre-mer poursuivant leurs études supérieures en Hexagone. Ce nouveau dispositif pourra également bénéficier aux jeunes venant en Hexagone pour une formation professionnelle en mobilité.

Le logement est la préoccupation principale des jeunes Ultramarins venant en Hexagone pour y suivre leurs études supérieures, ou une formation professionnelle en mobilité. Préoccupation pour leurs parents surtout.

Sur quelque 40 000 étudiants en provenance des Outre-mer dénombrés chaque année, 8 000 sont des primo-arrivants, dont 6 000 néo-bacheliers. Sur les 10.000/an qui font une demande de logement en résidence universitaire, seulement 4 000 d'entre eux l'obtiennent, bien qu'ils bénéficient d'une priorité pour l'admission en CROUS. Les 36 000 autres doivent donc se loger dans le parc immobilier social ou privé, ou chez l'habitant.

Le projet initié par la DIECVI, auquel se sont associés le CROUS de Paris et le CASODOM, répond à l'objectif de permettre à chaque étudiant d'Outre-mer en Hexagone, n'ayant pas obtenu un logement en résidence universitaire, de trouver une solution dans le parc social ou privé, tout en réduisant le coût du logement.

Pour atteindre cet objectif, la DIECVI a négocié avec de grands bailleurs qui s'engagent,

- d'une part à réserver pendant une certaine période un contingent de logements pour nos étudiants,
- d'autre part, et surtout, à accepter la garante Visale, dispositif de caution gratuite proposé par « Action Logement » qui permet de prendre en charge le paiement du loyer et des dégradations locatives, en cas de défaillance du locataire. Ce qui résout l'autre écueil majeur rencontré par nos jeunes ultramarins, celui de la caution.

Pour la rentrée universitaire 2021/2022, ce sont plus de mille logements qui ont été réservés par la DIECVI, répartis entre les 8 grandes villes universitaires : Paris, Bordeaux, Toulouse, Montpellier, Marseille, Lyon, Rennes, et Lille. Ces logements seront pour cette première année réservés aux néo-bacheliers primo-arrivants.

Mais l'ambition est de porter progressivement ce contingent réservé à nos étudiants ou à nos jeunes faisant une formation en mobilité, à plusieurs milliers d'ici trois ans, l'objectif étant de satisfaire l'essentiel de la demande.

Le CROUS de Paris, Centre régional des œuvres universitaires et scolaires, Service public de la vie étudiante dans l'académie de Paris, est le responsable de la plateforme digitale du projet, compte tenu de son expérience dans le domaine du Logement-Étudiant. Il sera aussi le garant des valeurs défendues par le réseau national des CROUS, notamment celle du respect de l'égalité de traitement.

Le CASODOM a été retenu pour être l'Opérateur du projet, compte tenu de son expérience dans le domaine du logement, dans le domaine social, et plus spécifiquement dans l'accompagnement des étudiants ultramarins. Il sera chargé de la gestion administrative des demandes de logements, en vérifiant l'admissibilité des demandes et en assurant l'intermédiation entre l'offre des bailleurs et les demandes des logements, étant entendu que la gestion locative proprement dite restera de la responsabilité du bailleur.

C'est une étape fondamentale qui s'inscrit dans la volonté de créer un « Guichet unique » d'accès au logement pour les étudiants et les jeunes aspirant à une formation professionnelle en mobilité.

Le CASODOM, en sa qualité d'« Interlocuteur social de référence » pour les Ultramarins de l'Hexagone, est fier d'avoir été choisi comme l'Opérateur de ce beau projet.